

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1726

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« doivent être ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.